



LA VILLE D'IS-SUR-TILLE RECRUTE : UN(E) AGENT(E) DE POLICE MUNICIPALE



Cadre d'emplois des agents de police municipale

Recrutement statutaire, mutation, détachement (agents issus de la Police ou Gendarmerie Nationale ou des Armées) ou après inscription sur liste d'aptitude suite à concours

Au sein des services municipaux, vous êtes placé(e) sous l'autorité du Maire et de la Direction Générale,

Vos missions :

Assurer la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territorial communal
Sécuriser les espaces publics et les bâtiments communaux et surveiller la sécurité aux abords des écoles
Veiller au respect de l'application des arrêtés de police du Maire
Appliquer les directives administratives et opérationnelles données par la hiérarchie
Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique permettant de lutter contre le sentiment d'insécurité
Assurer une relation de proximité avec les administrés
Lutter contre le stationnement anarchique et abusif
Surveillance, de prévention, voire d'alerte : déséquilibre des écosystèmes, dégradation du paysage et des aménagements, pollution(s) Participer à la gestion du système de vidéo protection.

Tâches administratives : Gestion des courriels et courriers du service - Tri, classement et mise à jour des documents nécessaires au bon fonctionnement du service

Profil recherché :

- Être titulaire du concours de Gardien de Police Municipale (catégorie C, fonction publique territoriale) ou possibilité de détachement depuis votre métier actuel, ou accès par les emplois réservés
- Connaître la réglementation en matière de Police Municipale et des pouvoirs de police du Maire
- Posséder des qualités rédactionnelles avérées
- Être doté(e) d'un sens relationnel affirmé
- Avoir le sens des responsabilités, des aptitudes au dialogue, à l'écoute et au travail d'équipe
- Savoir faire preuve de sang-froid, d'analyse des situations en toute circonstance, de réserve et de dignité, exemplarité
- Disposer de capacités de médiation et d'aptitudes à gérer les conflits
- Être disponible et autonome
- Faire preuve de rigueur et de discrétion professionnelle
- Posséder des aptitudes physiques et psychiques vous permettant le port d'armes de catégorie D
- Maîtriser les outils bureautiques

Pour ce faire, vous serez épaulé(e) dans ces missions d'un ASVP à temps partiel dont vous assurerez l'encadrement

Particularités :

Déplacements constants sur la commune et travail administratif en bureau - Présence par tous temps à l'extérieur
Travail en équipe (binôme) ou en autonomie
Bonne condition physique
Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue - Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation
Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire

Moyens mis à disposition :

- 1 véhicule et 1 vélo - Logiciel métier : IPOK - Téléphone portable

Armement :

- Bâton de défense télescopique (sous réserve d'accréditation)
- Aérosol de + de 100 ml (sous réserve d'accréditation)

Conditions d'exercice :

- Lieu de travail : Hôtel de Ville
- Temps complet : 35 heures sur 4 jours (du mardi au vendredi)

- Permis B indispensable
- Les horaires peuvent changer en fonction des nécessités de service. Vous serez également amené(e) à travailler le week-end ou en soirée si besoin et à patrouiller sur le terrain

Modalité de recrutement : Recrutement selon conditions statutaires : mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude.

Nous rejoindre, c'est bénéficier des avantages suivants :

- ✓ Prise en charge à 75% des frais de trajet domicile-travail (abonnement transport en commun)
- ✓ Tickets restaurant + chèques vacances et autres avantages proposés par le CNAS
- ✓ Accès aux offres proposées par le pôle sport santé
- ✓ Participation de l'employeur aux frais de mutuelles santé et prévoyance
- ✓ Rémunération statutaire + régime indemnitaire (IAT 8 - ISF de 18 à 20 %) + prime annuelle

⇒ **Poste disponible au 1^{er} décembre 2024**



► Envoyer lettre et C.V **avant 15 septembre 2024** à :
mairie@is-sur-tille.fr ou **Mairie d'Is-sur-Tille**, 20 place
Général-Leclerc, 21120 IS-SUR-TILLE